

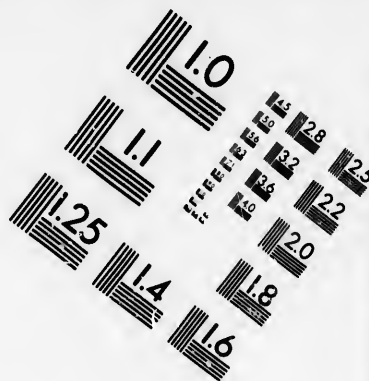
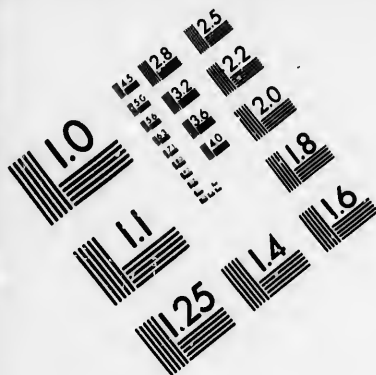
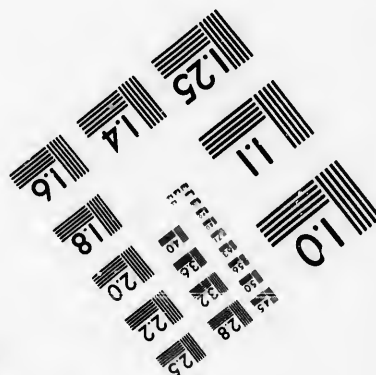
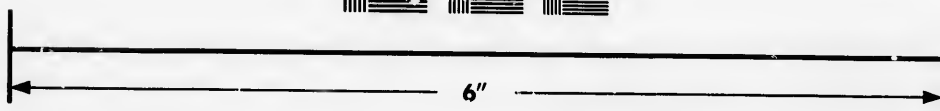
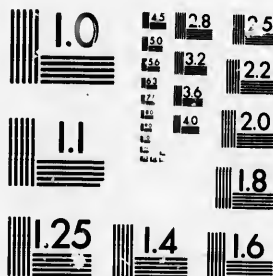


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☒ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

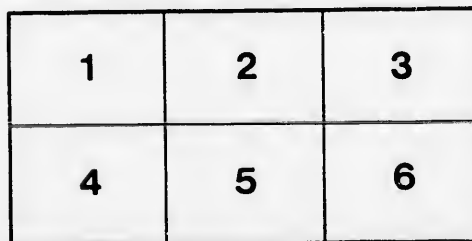
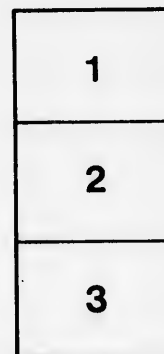
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\rightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\rightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
mage

rrata
to

pelure,
n à

32X

284

West. du Can. Politiq. 11^e 15

COPIES

DES

CORRESPONDANCES, &c.,

RELATIVES A UN PAIEMENT

DE

\$500,000

PAR LA

Puissance du Canada

A LA

PROVINCE de QUEBEC.



1879.



H. H. Blais

DEPARTEMENT DU TRÉSOR

QUÉBEC, 23 SEPTEMBRE 1878.

MONSIEUR,

Par ordre de l'Honorable Premier Ministre de cette Province, et en l'absence de l'Honorable Trésorier, j'ai l'honneur de soumettre à votre considération :

Que le gouvernement de cette Province devra se procurer pour le premier jour d'octobre prochain une forte somme d'argent pour payer l'intérêt qui deviendra dû sur sa dette à Londres, lequel intérêt doit être payé avec exactitude afin de conserver le crédit de la Province.

Que pour des causes diverses, le gouvernement n'a pas présentement de fonds à sa disposition qui lui permettent de rencontrer cette obligation, les recettes ayant été absorbées par le paiement de ses dépenses et l'acquit de ses engagements dans cette Province,

Que par un état de comptes de la Province de Québec établissant sa position financière vis-à-vis le *Dominion*, que votre département m'a transmis par lettre, le 8 septembre, 1877, il appert qu'à cette date, la Province de Québec avait à son crédit une balance de \$1,347,915.08.

En conséquence, le Gouvernement de cette Province vous prie de vouloir bien lui faire payer maintenant la somme de cinq cent mille piastres (\$500.000) en acompte sur la susdite balance, en attendant le règlement final de la dette entre les deux gouvernements, pour lui permettre de pourvoir à l'acquit de l'obligation sus-mentionnée.

J'ai également ordre de vous prier respectueusement, vu les besoins pressants de cette Province, de vouloir bien donner à cette question une attention immédiate et d'avoir la bonté de répondre à la présente, dans la plus bref délai.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Votre très obéissant serviteur.

(Signé)

H. T. MACHIN.

Assistant Trésorier.

P. Q.

A L'Honorable

R. J. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances,

Ottawa.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, CANADA,

OTTAWA, 24 SEPTEMBRE, 1878,

MONSIEUR,

J'ai reçu instruction de l'Honorable Ministre des Finances d'accuser réception de votre lettre datée d'hier, demandant qu'une avance soit faite, en déduction de la dette due par le Dominion à la Province de Québec, d'une somme de (\$500.000) cinq cent mille piastres.

Le Ministre des Finances me charge de vous dire que nonobstant que la lettre expédiée, par ce département, à la date du 7 septembre 1877, comporte apparemment qu'il existe une balance due à la Province au montant établi, cette balance peut être toutefois sujette à révision et jusqu'à ce que les comptes des deux Provinces soient définitivement réglés, le montant de cette balance ne peut que difficilement être considéré comme octroyé; mais en admettant qu'il en serait ainsi, il s'élève encore une grave et insurmontable objection à vous faire une avance en la manière proposée, et cette objection provient du fait que par l'acte du Parlement du Canada, 37 Viet. ch. 17, section 2, des avances ne peuvent être faites à même le fonds de la dette que pour des sommes demandées dans un but d'améliorations locales, et comme la demande est faite pour obtenir une avance pour pourvoir au paiement de l'intérêt dû à Londres sur la dette Provinciale, le Ministre des Finances considère que l'objection est fatale.

J'ai cependant reçu instruction de vous indiquer un moyen de tourner, pour le présent, la difficulté en vous engageant à faire une demande d'avance sur le prochain subside semi-annuel. Si vous adoptez ce moyen, je préparerai un memorandum qui sera soumis à l'avis du Conseil.

Je crois devoir vous suggérer, au reçu de la présente lettre, si l'Honorable Premier adopte cette manière de procéder, qu'il fasse préparer un Ordre en Conseil libellé à cet effet et approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, et que dans le but de hâter l'expédition des affaires que je sois informé du fait par voie télégraphique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

(Signé)

J. M. COURTNEY.

D. M. F.

H. T. MACHIN Ecr.

Assistant-Trésorier, Québec.

OTTAWA, 3 OCTOBRE, 1878.

Mon cher Monsieur,

La rédaction de l'Ordre en Conseil du 28 septembre dernier, pourvoyant au paiement de cinq cent mille piastres à la Province de Québec, tend à démontrer que le Gouvernement du Dominion, en passant cet Ordre, était sous l'impression que le montant total des cinq cent mille piastres était requis pour payer l'intérêt de notre dette, auquel il fallait pourvoir, le premier octobre courant.

En relisant la lettre de notre Assistant-Trésorier, datée du 23 septembre dernier, je dois reconnaître qu'on peut lui prêter une telle interprétation, mais nous n'entendions pas vous mettre sous cette impression, parceque, de fait, le montant total n'était pas requis pour le paiement de l'intérêt.

Ce montant total a été demandé d'une façon pressante, partie parceque deux cent mille piastres devaient être employées au paiement de l'intérêt, mais la balance devait servir à la continuation de travaux locaux, c'est-à-dire à la construction de nos chemins de fer. Nous avons appuyé sur le paiement de l'intérêt parceque c'était une affaire à régler sans délai.

Dans ces circonstances, la Province ne saurait tirer parti de l'Ordre en Conseil du 28 septembre dernier, pour les raisons suivantes.

1. Parceque cet Ordre en Conseil paraît avoir été passé sous une fausse impression, comme je l'ai dit plus haut.

2. Parcequ'il y a lieu de croire, que par le dit Ordre en Conseil, la somme de cinq cent mille piastres nous a été accordée à même notre subside dû en janvier prochain, tandis que nous ne le demandons pas à même ce subside mais à même les réclamations du gouvernement de Québec contre le gouvernement du Dominion.

En terminant j'inclus dans la présente, une copie officielle d'un Ordre en Conseil du Gouvernement de Québec, en date du 30 septembre dernier, qui expose au net nos vues sur le sujet, et je serai heureux, si vous voulez, encore une fois, soumettre toute l'affaire à la considération du Gouvernement du Dominion.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé]

H. G. JOLY

Premier Ministre de Québec,

Agissant pour le Secrétaire Provincial.

A L'Honorable

R. J. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances, Ottawa.

BUREAU DU TRÉSOR, CANADA

OTTAWA, 3 OCTOBRE 1878

MON CHER MONSIEUR,

Le Ministre des Finances m'a transmis votre lettre de cette date ayant rapport au paiement des \$500,000 récemment fait à la Banque de Montréal pour le compte de la Province de Québec, et s'objectant aux termes dans lesquels l'Ordre en Conseil sanctionnant ce paiement, était rédigé. J'ai maintenant l'honneur de vous informer qu'après avoir examiné les lettres et les états rédigés, par mon prédécesseur, je trouve qu'il y a au crédit de la Province un montant suffisant pour rencontrer ce paiement, et que ce crédit représente des sommes d'argent accumulées et transportées provenant d'autres comptes; en conséquence, ces sommes forment plutôt partie d'un compte courant plutôt que d'un compte principal, et peuvent être mises à la disposition de la Province.

J'ai l'intention de faire rapport au Ministre des Finances sur ce sujet, et de recommander qu'une avance soit chargée au compte de Cr. de la Province de Québec fermant ainsi le compte en suspens. Le subside de janvier sera payable comme d'ordinaire.

Votre tout dévoué,

J. M. COURTNEY.

D. M. F.

L'Hon. H. G. JOLY.

ETC. ETC. ETC.

Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil exécutif en date du 30 septembre 1878, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 30 septembre 1878.

No. 367.

L'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, dans un rapport en date du trente septembre courant (1878), établit, qu'attendu que la Province de Québec a des réclamations contre le gouvernement de la Puissance du Canada pour un montant considérable, lesquelles n'ont pas encore été définitivement réglées, et attendu que cette Province est maintenant à faire faire des travaux locaux d'amélioration qui n'écussent l'emploi de toutes ses ressources, et entre autres l'achèvement du chemin de Fer de Québec Montréal, Ottawa et Occidental, lui, l'Honorable Commissaire recommande que le gouvernement Fédéral soit requis de payer au gouvernement de cette Province une somme de cinq cent mille piastres (\$500,000) à être chargée contre la Province de Québec, sur le règlement final des dits comptes.

Le Comité concourt dans le rapport précédent et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié

FÉLIX FORTIER.

Greffier Cons. Ex.

A L'Honorable

Commissaire de l'Agriculture, et des Travaux Publics.

Etc., Etc., Etc.

QUÉBEC.

il
le

ics,
ndu
e la
pas
nte-
i de
bee
nde
ette
rgée

pro-

Ex.

QUÉBEC en compte avec le DOMINION,
AGENCES ET AUTRES COMPTES RESTANT DES COMPTES SPÉCIAUX.

Dt

1867-8	Dépenses suivant compte rendu.....	453,420	07
	Perception par Québec sur le compte des mesureurs de bois.....	24,348	56
	Argent à compte.....	460,000	00
	Contribution à l'Hôpital de Marine.....	4,000	00
	Chemin de Colonisation au crédit de la Province.....	3,127	00
	Transporté sur comptes spéc., Fond de Bâtisses et des Jurés.....	7,481	41
	Fond d'Emprunt Municipal.....	250	00
	Fond des Municipalités.....	1,392	00
	Palais de Justice.....	1,965	46
	Balance.....	285,503	23
		\$ 1,241,487	73
1868-9	Dépense suivant compte rendu.....	3,212	83
	Argent à compte.....	984,949	25
	Contribution à l'Hôpital de Marine.....	4,000	00
	Transports sur comptes spéc., Fond de Bâtisses et des Jurés.....	740	46
	Fond des Municipalités.....	2,265	20
	Prêt aux Incendiés de Québec.....	750	00
	Palais de Justice.....	3,119	64
	Balance.....	341,908	84
		\$ 1,340,946	23
1869-70	Argent à compte.....	859,626	40
	Anciennes lettres de Crédit (chèques).	135	14
	Transports sur comptes spéc., Fond de Bâtisses et des Jurés.....	1,227	19
	Fond des Municipalités.....	756	00
	Palais de Justice.....	2,709	30
	Balance.....	497,731	09
		1,362,185	12

SANS COMPTER L'INTÉRÊT SUR LA DETTE, ET LES COMPTES & AGENCES
D'AUTRES COMPTES ONTARIO et QUEBEC

Av

07	1867-8	Subsides.....	959,252	80
56		Reçus suivant compte rendus.....	115,391	45
00		Intérêt semi-annuel sur le fond tenu en fidéi commis.....	28,544	41
00		Balance de l'appropriation.....	99,482	20
00		" pour arpentages.....	7,651	53
41		Divers comptes transportés.....	7,973	25
00		Transports sur comptes spéciaux. Palais de Justice.....	2,891	69
00		Fond d'emprunt municipal.....	4,391	49
46		Fond des Bâtisses et des Jurés.....	613	94
23		Fond d'Enregistrement.....	6,829	87
73		Déventures et Intérêt du Fond tenu en fidéi commis.....	8,454	31
		Etampilles.....	10	79
			\$ 1,241,487	73
2 83	1868-9	Balance.....	285,503	23
0 26		Subsides.....	959,252	80
0 00		Intérêt.....	57,088	81
0 46		Mandat payé au Trésorier de Hôpital de Marine.....	4,000	00
5 20		Mandat non payé chargé 1867-8—Annulé.....	75	00
0 00		Transports sur mandats spéciaux, Fond d'Emprunt Muni.	22,060	52
9 64		Fond d'Enregistrement.....	25	98
8 84		Déventures et Intérêt du Fond tenu en fidéi commis.....	12,939	89
46 23			\$ 1,340,946	23
26 40	1869-70	Balance.....	341,908	84
35 14		Subsides.....	959,252	80
27 19		Intérêt du Fond tenu en fidéi commis.....	57,088	81
56 00		Honoraire des Mesureurs de bois chargé en 1869.....	474	75
09 30		Transports sur Comptes Spéciaux, Fond d'Emp, Municipal.	3,459	92
31 09			\$ 1,362,185	12
85 12				

PROVINCE

DE

1870-1	Argent à Compte des subsides	790,000	00
	Transports sur comptes spéciaux, Palais de Justice.....	2,652	31
	Balance.....	721,436	26
	\$	1,514,088	57
1871-2	Argent à Compte des Subsides.....	800,000	00
	Aliénés de la Province—Rockwood.....	3,617	95
	Transport sur Comptes Spéciaux, Palais de Justice.....	2,797	35
	Balance.....	941,029	67
	\$	1,747,444	97
1872-3	Argent à Compte des Subsides.....	800,000	00
	Aliénés de la province.—Rockwood.....	1,135	75
	Transports sur Comptes Spéciaux—Palais de Justice.....	3,058	57
	Balance.....	1,164,012	60
	\$	1,968,206	92
1873-4	Aliénés de la Province—Rockwood....	1,001	00
	Transports sur Comptes Spéciaux—Palais de Justice.....	2,460	08
	Balance.....	1,172,069	67
	\$	1,175,530	75
1874-5	Aliénés de la Province—Rockwood.....	1,001	00
	Part du Coût des Boîtes à Scrutin.....	1,865	24
	Transports sur Comptes Spéciaux—Palais de Justice.....	2,071	36
	Balance.....	1,357,607	47
	\$	1,362,545	07

DE

QUÉBEC

0,000	00	1870-1	Balance.....	497,731	09
2,652	31		Subsides.....	959,252	80
21,436	26		Interêt sur le Fond tenu en fidéi commis.....	57,088	81
4,088	57			15	87
0,000	00			\$ 1,514,088	57
3,617	95	1871-2	Balance.....	721,436	26
2,797	35		Subsides.....	959,252	80
1,029	67		Interêt sur le Fond tenu en fidéi commis.....	57,088	81
7,444	97		Interêt dû diverses Municipalités.....	9,667	10
0,000	00			\$ 1,747,444	97
1,135	75	1872-3	Balance.....	941,029	67
3,058	57		Subsides.....	959,252	80
4,012	60		Interêt sur le Fond tenu en fidéi commis.....	57,088	81
8,206	92		Interêt dû diverses Municipalités.....	10,835	64
1,001	00			\$ 1,968,206	92
2,460	08	1873-4	Balance.....	1,164,012	60
2,069	67		Indemnité Seigneuriale à diverses Municipalités.....	11,516	82
5,530	75			1	33
1,001	00			\$ 1,175,530	75
1,865	24	1874-5	Balance.....	1,172,069	67
2,071	36		Indemnité Seigneuriale—Capital et Interêt.....	190,475	40
7,607	47				
2,545	07			\$ 1,362,545	07

PROVINCE

DE

1875-6	Aliénés de la Province — Rockwood.....	850	98
	Transports sur comptes Spéciaux, Palais de Justice.....	2,508	96
	Balance.....	1,354,247	53
	\$	1,357,607	47
1876-7	Intérêt sur le Montreal Turnpike Trust (*)	3,600	00
	Asile de Rockwood.....	956	65
	Transports sur Comptes Spéciaux, Palais de Justice.....	1,775	80
	Balance.....	1,347,915	08
	\$	1,354,247	53
	*Nous n'avons chargé dans les comptes publics jusqu'à la date du 30^{er} 77, juin que le montant que nous avons réellement payé pour intérêt sur les débentures du Montreal Turnpike Trust, qui ne nous a pas été remboursé, mais outre cela, il y a le fond des Indiens \$67,200 sur lequel à la même date, l'intérêt depuis 5$\frac{1}{2}$ années n'a pas été payé.....		
		22,176	
	et de plus, il y a l'intérêt provenant de ces deux montants jusqu'au mois de juillet 1877.....	5,616	
	Laissant une balance de.....\$	27,792	
	Réduisant la balance à.....\$1,320,123.08		

QUÉBEC

98	1875-6	Balance	\$	1,357,607	47
96					
53			\$	1,357,607	47
47					
00	1876-7	Balance	\$	1,354,247	53
65					
80			\$	1,354,247	53
08					
53		Balance	\$	1,347,915	08

